

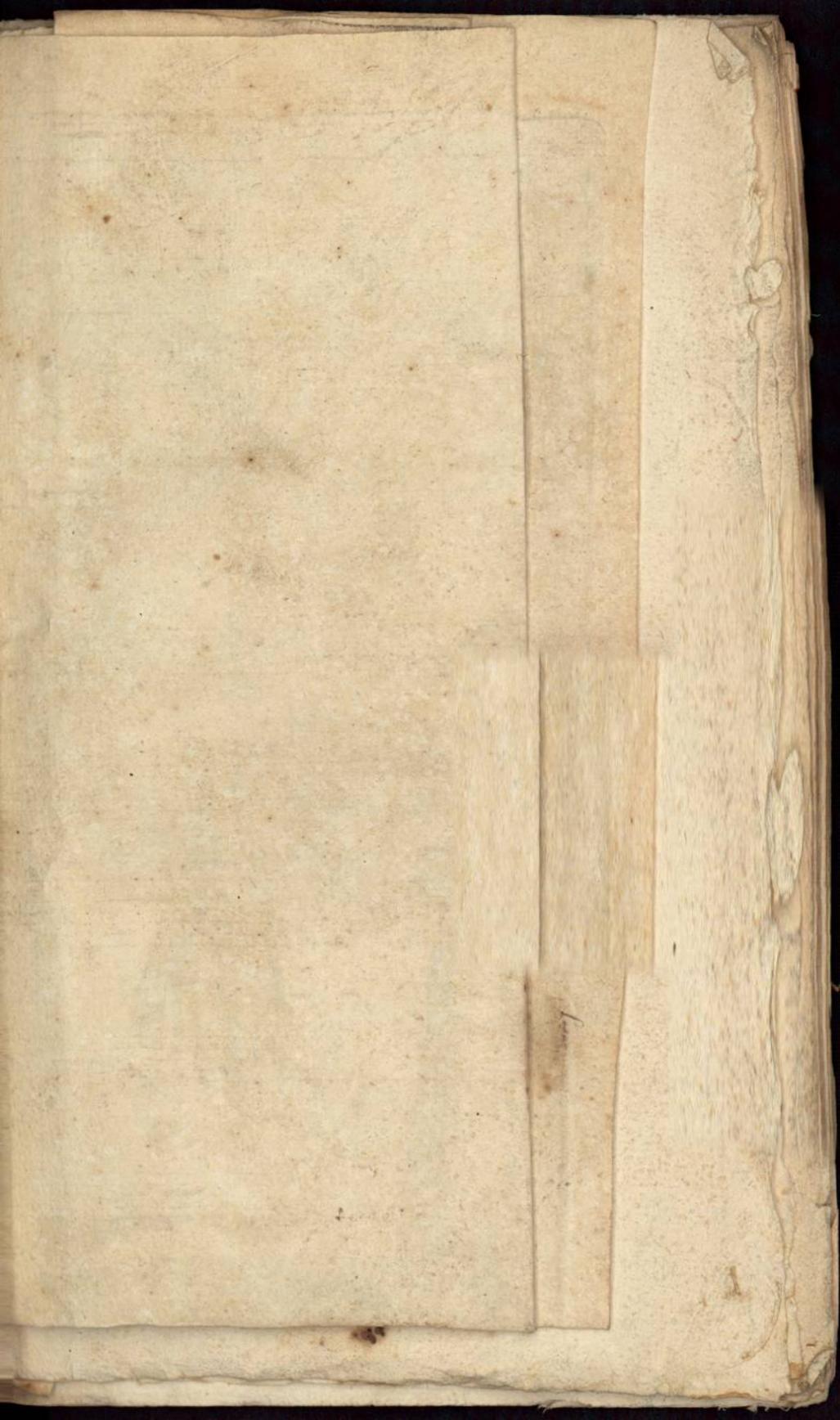
Resp 35370 - 10/2

5.^e MÉMOIRE

DE M. BOYER-FONFRÈDE,

OU RÉPARATION D'HONNEUR

FAITE A MM. MILHAU-BOUSQUET



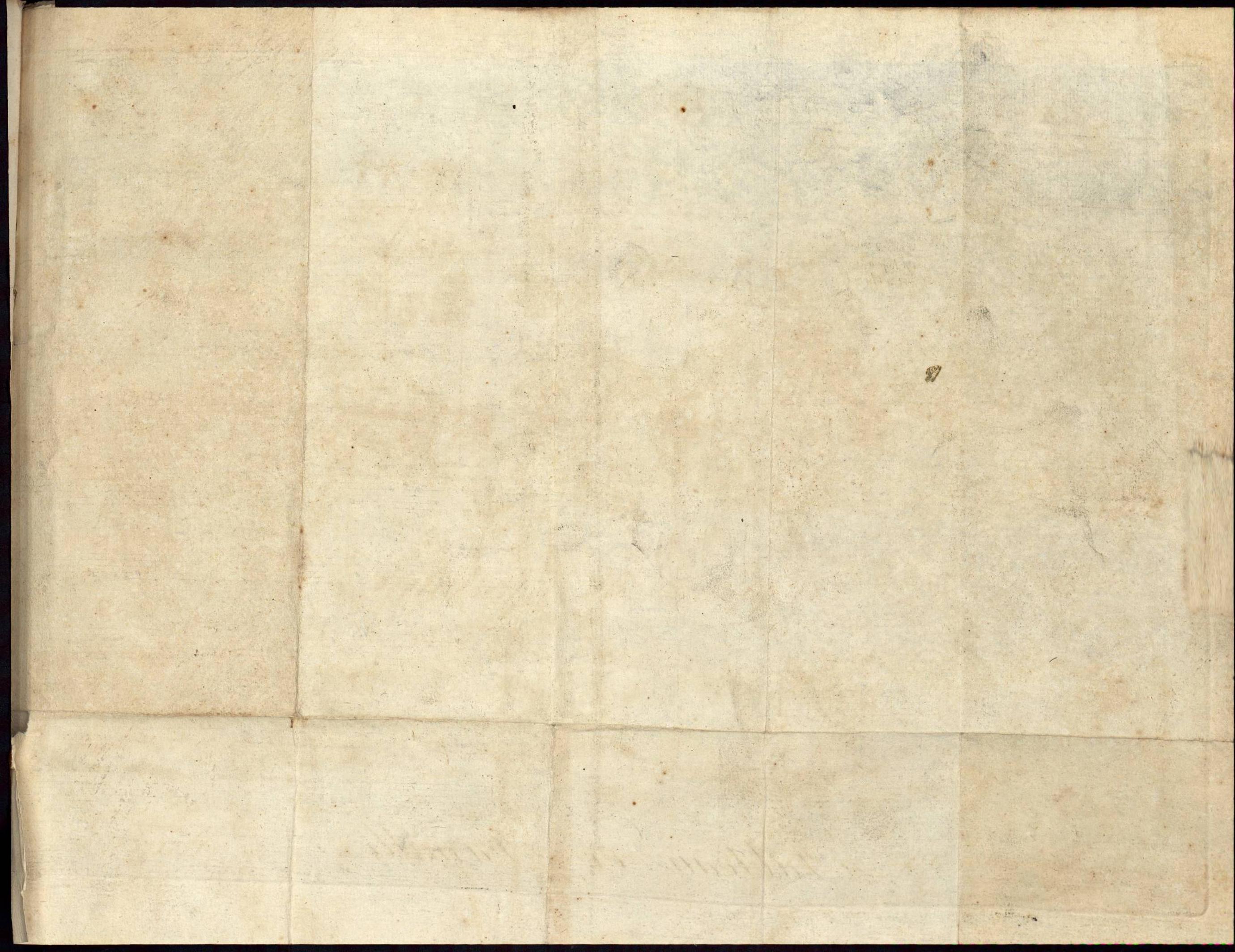
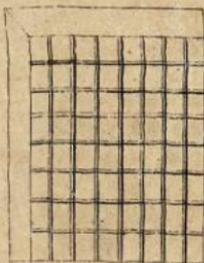
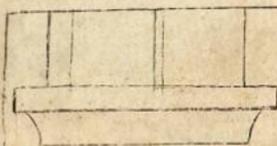




Tableau de Famille



MÉMOIRE

EN RÉPARATION D'HONNEUR,

FAITE

A MM. MILHAU-BOUSQUET,

SERVANT DE SUITE

*Aux notes du second Mémoire de M.
F.-B. Boyer - Fonfrède , ci-devant
Négociant.*

..... Est-tu un prince pour qu'on te flagorne?
Souffre la vérité, coquin, puisque tu n'as pas de
quoi gratifier un menteur.

FIGARO.

LA voix publique m'apprend que MM. Milhau-Bousquet se plaignent que dans mes divers mémoires je les ai faussement accusés;

Que peu devait importer à ma cause qu'ils descendissent d'un marmiton, d'un ancien roi de Judée ou d'un empereur de Maroc;

Que si le traité qu'ils ont passé avec moi m'a été onéreux, je l'ai voulu;

Que la différence de nos opinions politiques est la seule cause de mes récriminations;

Enfin, que je veux obscurcir leur gloire par des

faits qui me sont étrangers, pour me soustraire à l'animadversion de mes concitoyens et pour éluder les condamnations qu'ils poursuivent, en leur prêtant des ridicules ou des bassesses.

Je m'attendais chaque jour à voir paraître l'apologie de ces deux redoutables antagonistes; quand la renommée est venue m'apprendre que pour eux elle n'emboucherait pas sa trompette; laissant à quelques cornets à bouquin le soin de répéter les dernières paroles de ces héros fuyans.

« Nous méprisons ses écrits comme nous le méprisons lui-même; calomnions, calomnions, il en est encore temps. »

Ha! ne croyez pas, MM. Milhau et Bousquet, que je veuille de nouveau vous attaquer, je sens trop votre supériorité, et vais consacrer quelques pages à réparer mes torts; expliquant ce que j'ai voulu dire quand j'ai parlé de vous.

Je prie mes lecteurs de ne pas me prêter d'intentions malignes, je les prie de ne pas chercher de sens caché à mes phrases, je vais dire la vérité, rien que la vérité.

Nommer un chat, un chat, et Rolet un fripon.

Monsieur Milhau n'est pas vicomte, c'est une chose reconnue; il est franchement de cette classe de citoyens que l'on appelait en style vulgaire, *Tiers-Etat*. S'il prit un si haut titre, il faut lui pardonner, croyez qu'il n'y entendait point malice; jadis *un âne comme lui* se para de la peau d'un lion, mais ses oreilles parurent. M. Milhau, en s'affublant du cha-

peau de vicomte , ne les avait pas couvertes ; pour-
 quoi alors le traiter plus défavorablement que La
 Fontaine ne traita son modèle ? s'il y a eu méprise ,
 la faute en est à ceux qui n'y regardent pas d'assez
 près. Voici ce qui peut me servir d'excuse pour
 l'avoir cru *vicomté* : ayant la bonhomie de juger
 les hommes sur ce que l'on m'en dit, plutôt que sur
 leur mine , il faut bien que M. Milhau me pardonne
 si je l'ai pris pour un homme *distingué*.

Un jour ce citoyen franc *tiers-état* s'éveillant ca-
 pitaine , l'épée au côté , chapeau à la russe , épaulettes
 en or , sourit devant son miroir , qui lui dit : *Milhau ,
 tu es un parvenu*. Il le crut. Tant de fortune en une
 nuit peut servir d'excuse à l'imposture. Pourquoi ne
 serais-je pas un homme de qualité , dit-il ? Figaro
 m'a appris que pour valoir mieux que sa réputation ,
 il ne fallait pas être grand seigneur , il résolut donc
 de se faire *Vicomte*. C'est peu de chose quand on
 se croit fait pour être *Prince*.

Un de ses soldats , car ce capitaine n'est pas
 de ceux qui n'en avaient point , lui ayant demandé
 un congé , il le lui accorda , et oubliant ce qu'il s'é-
 tait promis d'être , il le signa *Milhau , tout court* ;
 mais s'apercevant bientôt de sa faute , il fit courir
 après cet imprudent écrit qui compromettait son il-
 lustration , il le retira , et signa : *le Vicomte de
 Milhau*.

A Dieu ne plaise , que je prétende que le descen-
 dant d'un tanneur , qui dans sa famille compte des

cuisiniers et des perruquiers , et qu'un tanneur même ne puisse devenir vicomte.

Massena , Lannes et tant d'autres dont les noms seuls emportent avec eux le souvenir de toutes les dignités et de toutes les distinctions , appartiennent à l'histoire ; de leur vivant , ils étaient au rang des immortels ; mais ils ont mérité d'être ce qu'ils ont été ; si j'ai douté de la *vicomté* de M. Milhau , il conviendra que je lui ai du moins rendu le service de le débarrasser du poids d'une dignité qu'il eût eu peine à soutenir.

Quand on se dit *vicomte* , on ne demande point des lettres de noblesse , mais on peut solliciter *autre chose* ; c'est pour cela que M. Milhau , qui voulait se produire dans le grand monde , a présenté un fort long mémoire pour obtenir la décoration de la légion d'honneur comme récompense de ses ÉMINENS SERVICES.

La croix d'honneur pour M. Milhau , parut une chose fort extraordinaire. Voulant passer au creuset ce qu'il appelait *ses services* , on prit des renseignemens sur le nombre de ses blessures , mais il fut tourné et retourné sans que l'on pût en trouver une *d'honneur* ; les seules cicatrices apparentes furent celles de l'amour ; or *ses états d'activité dans divers corps* ne pouvant être admis pour la légion d'honneur , il en fut sur ce point réduit aux souvenirs de ses souffrances.

Quant à M. Bousquet , je n'ai pas trouvé qu'il se fût paré de titres aussi pompeux , je n'ai donc point

eu à lui rendre le même service , mais si j'en devais croire les *on dit* , bien plus docile que son cousin , il paraîtrait que mes premières observations l'ont ramené aux idées libérales , et que s'en tenant à sa noblesse *du nouveau monde* , beaucoup plus certaine que celle *de l'ancien* , il aurait déjà changé son blason.

Que l'on ne croie point aveuglément ce que je vais raconter , je n'ai que des doutes que chacun peut approfondir.

On m'a rapporté (et c'est dans la prison où M. Bousquet m'avait fait mettre) , que s'étant persuadé comme la mouche de la fable , que par son bégayement , ses bottes , ses éperons et sa caravache , il était parvenu à rétablir la famille régnante sur le trône , il avait pris pour ses armoiries qu'il veut léguer à sa race , comme jadis Alcide légua ses flèches à Philoctète , *une main relevant des fleurs de lis* ; mais que ramené par mes soins à sa première origine , se souvenant que le blason prend sa source dans les anciennes distinctions que les chevaliers qui combattaient pour leur belle et leur prince faisaient peindre sur leur bouclier , M. Bousquet , pour honorer le souvenir de ses ancêtres , fait graver dans ses armes *une main soutenant une casserole* , avec cette légende : *je naquis dans la GRECE*.

Cette idée lui est sans doute venue de la découverte qu'il vient de faire d'un tableau de famille où M. Bousquet , aïeul ou père , est peint appuyé sur sa

broche, le trachelard en ceinture, le tablier au corps, le bonnet de coton sur l'oreille, etc. etc.

Feu M. DE DONQUICHOTTE portait le plat à barbe de Mambrin; ne serait-il pas possible que M. Bousquet, qui avec ce chevalier à un certain air de famille, pût faire remonter sa généalogie jusqu'à lui? cela l'éleverait plus haut que je ne l'avais pensé, et lui donnerait, sans avoir des contradicteurs, *cent dix quartiers* de noblesse directs ou indirects, car enfin les Bousquet n'ont peut-être pas toujours suivi *la ligne droite*; mais j'abandonne cette recherche à de plus érudits que moi.

Comme il est toujours des gens qui veulent se rattacher à ceux qui prospèrent et qui se font un nom, l'on assure qu'à Castres, des femmes de toutes les blanches les plus noires, ou de toutes les noires les plus blanches, des mulâtresses enfin, prétendent que le sang auguste des Bousquet coule dans leurs veines; si cela est, il faut convenir que c'est une *ombre* nouvelle au tableau généalogique que j'ai déjà donné.

Quoiqu'en général il y ait une grande distance du blanc au noir, on prétend que dans cette occasion les extrêmes se sont touchés, et qu'il est beaucoup plus question dans cette partie de la famille Bousquet de *fraternité* que de *légitimité*, ce qui est assez d'usage quand on vient de l'Amérique.

Mais qu'importe; dans les noires, dans les rouges, dans les jaunes il y a des princes, et puisqu'à la cour de Christophe un *comte de Limonade* se prétend

premier ministre d'une majesté *mosambique*, *con-*
gotique ou *sénégalique*, pourquoi ne serait-il pas
possible que l'on pût par la *couleur* découvrir quel-
que trace de parenté qui d'un seul jet, porterait nos
héros de cuisine et de peaux de mouton, beaucoup
plus haut qu'ils ne l'ont imaginé.

Par exemple, à la *comté de Maroquin*.

Au marquisat de Bisteck.

Quand volontairement et par inclination on est su-
jet de *l'empire des ridicules*, on peut par ses rares
qualités parvenir en peu de temps aux plus hautes
dignités.

C'est sans doute par surcroit de malice, Messieurs,
que vous m'accusez d'être l'auteur de ces placards
mis à votre porte, et de ces lettres anonymes que
vous avez, dit-on, reçues. Moi prendre l'anonyme !
Je suis incapable de cette lâcheté, je vous l'ai prouvé
en m'exposant ouvertement à toute votre colère; pour
vous avoir dit quelques vérités, je ne vous ai point
prêté des ridicules; vous êtes trop riches, et j'avoue
que votre générosité *en ce genre* vous porte à parta-
ger avec tout ce qui vous entoure, votre aisance et
votre fortune.

Quoi ! vous avez pu croire un instant que j'étais
l'auteur de cet avis au public qui désigne votre hôtel
sous le nom de *maison de secours à 33 pour cent*
d'intérêt, de *bureau de désintéressement*, *rue*
Vide-Gousset, *d'hôtel de la Gentilhommerie*; non
ce n'est pas moi, vous pouvez m'en croire; je n'en
suis pas plus l'auteur que de cette scène où votre

ancêtre, vous apparaissant en habit du métier, et se croyant encore dans son auberge, vous dit :

« C'est toi, mon petit QUÉTOU (1), toi que j'éle-
 » vais dans le respect des goûts antique et modeste,
 » toi sur lequel je fondais l'espérance de mon ensei-
 » gne (2), tu as donc oublié la sauce au pauvre
 » homme, le veau à la bourgeoise, le bœuf en go-
 » diveau et l'omelette au pain, d'où te vient ce jar-
 » gon que je n'entends pas ? De cotelettes à la Poli-
 » gnac, de potage à la Créci, de sauce à la Condé,
 » sais-tu bien qu'il y a de l'impertinence à mettre
 » de tels noms sur une carte. Que veux-tu dire
 » avec ton *bifteck* ?..... Ha ! de l'anglais, grand
 » Dieu ! *il y en a donc par-tout*. Qui m'eût dit,
 » quand je mourus, qu'un jour ils envahiraient jus-
 » qu'à ma cuisine !

» Mais que vois-je, tu portes une épée ! qu'as-tu
 » fait de ma lardoire favorite ?

» Peau de mouton, ton cousin, est tout bouffi ; il
 » fait le gros dos, ses mains sont devenues blanches ;
 » rien n'est donc à sa place ? il salue comme au théâ-
 » tre, il est fou, on l'appelle *vicomte* ; vous n'avez
 » donc plus de métier, mes enfans ? il faut que tout
 » cela finisse. »

Non, Messieurs, ce n'est point moi qui trouble ainsi
 vos digestions et qui vous reproche votre changement
 d'état, sur ce point comme sur beaucoup d'autres ; j'ai

(1) Nom que l'on donne à Castres à M. de Bousquet.

(2) Au Grand-Soleil. *Quel trait de lumière !*

des idées libérales ; d'ailleurs, peu m'importe les titres que vous *prenez*, je serais trop heureux si vous n'aviez *jamais pris* que cela.

Après vous avoir fait sur le point généalogique toutes les réparations que je vous devais, passons à celles qui touchent l'usure.

Vous ne pouvez disconvenir, Messieurs, que prêter à 55 pour cent ne soit être usurier au quatrième degré ; c'est-à-dire quatre fois plus qu'il ne le faut pour être frappé par la loi ; cependant vous, gens de métier, qui avez votre thermomètre et comptez la perfection au-dessus de laquelle il est sans exemple que l'on se soit élevé, vous pensez que je n'ai pas acquis le droit de me plaindre, parce que sans le *tour de crie* que vous m'avez politiquement administré, j'eusse pu offrir 60 pour cent à mes créanciers ; or, dites-vous, quand il reste 60 pour cent à un de ceux que nous entreprenons, c'est avoir manqué notre coup. D'après ce principe, vous convenez que ma faillite vous fera déshonneur, et il faut avouer qu'en tout sens vous aurez atteint ce but.

Mais votre justification aux yeux des gens qui regardent l'usure comme une infamie, est celle-ci :

« Boyer-Fonfrède était majeur, sans aliénation
 » d'esprit ; il a fait un traité onéreux, il ne peut s'en
 » prendre qu'à lui, car pour nous, il ne répondait
 » pas à notre attente, et nous eussions trouvé à pla-
 » cer notre argent avec plus d'avantage (1).

(1) Lettre de M. Azaïs et Comp.

Cela est clair, prêter à quatre degrés usuraire ; c'est-à-dire à 33 pour cent, n'est pas le *nec plus ultra* du métier, et comme vous prétendez l'atteindre *en tout genre*, vous eussiez voulu aller à huit degrés au moins ; c'est ainsi qu'à Castres vous exploitiez sans doute, quand par *inclination naturelle* vous enleviez, dit-on, à vos débiteurs, jusqu'à leur batterie de cuisine.

Soit, j'avoue que la nécessité fût la loi que les circonstances où je me trouvais placé me firent subir ; mais se soumettre à l'empire de la nécessité n'est pas jouir du libre arbitre.

Il n'est pas d'usuriers que la loi punit et frappe, qui ait pris à la gorge son débiteur pour lui faire souscrire des engagemens à tant pour cent, qui l'ait menacé de lui ôter la vie, c'est le besoin où est l'emprunteur et dont il profite, pour lui faire payer ce qu'il lui donne qui le fait usurier ; s'il y avait de sa part violence, il y aurait assassinat, guet-apens, et au lieu d'être puni de l'amende et de la prison, la loi le chargerait de fers ou le frapperait de mort.

Je conviens donc que ce fut dans l'espoir d'un meilleur avenir, que je voulus acheter l'existence de ma manufacture aux dépens de ma fortune, que je voulus en sacrifier une partie pour ne pas réduire à la misère un grand nombre de familles que je nourrissais, et pour ne pas voir enfouir dans une stagnation profonde, le germe de l'industrie que j'avais importé à Toulouse. Pour parvenir à ce but, des êtres à figure humaine me dirent : *Vous vous laissez vo-*

ler par an le tiers des capitaux que nous vous prêterons ; hé bien , que résulte-t-il du consentement que j'y ai donné ? que j'ai été volé , et que les auteurs de cette œuvre sont MM. Azais , Milhau et Bousquet.

Pour nier que cela soit vrai , il faudrait nier votre traité du 1.^{er} septembre 1806 et refaire vos livres , ce qui ne vous serait *peut-être pas impossible* ; mais je vous préviens que l'original que j'ai , est écrit tout entier de la main de M. le ci-devant vicomte de Milhau.

Je ne suis malheureusement pas le seul que vous ayez ainsi mis à la question ordinaire et extraordinaire ; c'est vous qui me l'avez appris , en m'écrivant que votre argent placé chez moi ne vous rapportait pas assez , et qu'ailleurs vous en eussiez tiré davantage ; l'usure est donc pour vous péché d'habitude. Il est fâcheux pour la sureté publique que vous en ayez acquis le privilège , car sans cela on ne peut croire que les magistrats laissassent dormir à votre égard , les lois qui veillent pour tant d'autres.

Cette explication est fâcheuse sans doute pour des gens qui nient d'avoir fait le commerce ; à la vérité l'usure n'est pas le négoce ; mais dès que je suis à même de vous faire des réparations d'honneur , il faut bien que je m'acquitte entièrement.

Mon humeur caustique , dites-vous , Messieurs , tient à la différence de nos opinions politiques ; à vous entendre je suis un rebelle , vous êtes des fidèles , et c'est le motif qui m'a porté à faire avec ma

lanterne , la recherche de votre origine. Quelqu'humour que vous en ayez , convenez qu'il a été piquant de chercher , d'après vos airs de grandeurs , vos ancêtres sur les marches du trône , et de les trouver dans une cuisine.

Quoique je sois bien loin de vouloir discuter sur cette matière , parce que je redoute l'intolérance , qu'il me soit permis de vous demander si vous avez des opinions politiques et si vous connaissez les miennes ?

Croyez-vous qu'il suffise d'avoir dans sa poche la Quotidienne , de s'y dire abonné , pour parler des gouvernemens , des constitutions et des lois ? Avez-vous étudié l'histoire des divers peuples et celle du pays que vous habitez ? Vous n'en savez pas un mot. Suffit-il de voter comme son voisin , ou son protecteur , pour dire qu'on a une opinion ? Depuis trois ans vous pensez et agissez de la même manière , dites-vous ; tant mieux , mais ce n'est prouver qu'une seule chose ; c'est que depuis trois ans vous sollicitez des emplois , et qu'on n'en obtenait qu'en disant *amen*.

Mais que faisiez-vous quand Buonaparte étendant son despotisme , remplissait le monde du bruit de ses exploits et mettait la Nation en deuil de sa liberté ? Vous fesiez la courbette aux gens en place , vous vous gonfliez comme la grenouille de la fable. Un maréchal , un duc , était-il de votre département , vous en aviez la bouche pleine. Vous encensiez l'idole du jour , elle a été renversée de l'autel

qu'elle s'était élevé, et vous lui donnez *le coup de pied de l'âne*. L'amour de la *patrie* est pour vous incompréhensible, ce mot est aussi étranger à votre bouche que ce sentiment l'est à votre cœur. Vous avez *l'amour de l'argent*, à tout prix il vous fallait devenir receveurs généraux, avoir des lettres de noblesse, enfin être quelque chose ; et pour avoir servi d'estafette, on fit l'un de vous inspecteur des postes. On vous a vu allant, venant ; tranchant du grand seigneur, promettre votre protection, et la demander pour vous à tout le monde ; mais l'ordre s'établit, le temps se calme, et vous n'êtes déjà plus que *le demi* receveur des contributions de Narbonne (1).

Quels sont enfin vos services pour avoir voulu des distinctions ? Articulez-les aujourd'hui que l'on pourra les discuter sans être traité par vous de conspirateur ; ils se réduiront à m'avoir fait mettre en prison, à avoir fait l'usure, à avoir vendu à votre profit des blés destinés à l'armée, à avoir obtenu des places en en chassant d'honnêtes citoyens, et à vouloir vous approprier dans ma faillite, à l'aide *d'écritures fausement passées et de lettres supposées*, ce qui devait appartenir à ma masse.

Mais est-ce là avoir des opinions politiques ?

(1) M. Bousquet avait obtenu la place de receveur de Narbonne ; mais lorsqu'il se fit donner celle d'inspecteur des postes de Toulouse, il eut le crédit de faire exercer la première par M. Lucien Milhau, frère du *ci-devant vicomte*, et à moitié profit.

Pour moi, je pense à 50 ans comme je pensais à 20 ; j'ai horreur du pouvoir absolu , de l'autorité arbitraire ; j'ai aimé ma patrie en 1791 , au point d'aller en Angleterre y enlever une branche d'industrie devenue précieuse ; le 10 août j'étais aux Tuilleries pour défendre le roi , et vous ou les vôtres , où étiez-vous ? Où vous fîtes quand Son Altesse le Duc d'Angoulême vous appela à son secours ; *cachés* dans vos montagnes ou dans vos caves. J'ai détesté et combattu l'anarchie de 1793 ; je n'ai voulu sous le directoire occuper aucunes places , et au 18 fructidor j'ai servi de tout le crédit que j'avais les victimes de cette journée ; j'ai été jusqu'à m'offrir pour caution de l'une d'elles , afin de lui laisser le temps d'arranger ses affaires de commerce ; j'ai sauvé la vie et la fortune à des émigrés , j'ai donné à plusieurs des secours , et n'ai jamais payé des journalistes pour publier le bien que j'ai pu faire. Buonaparte arriva-t-il au consulat , je fus appelé auprès de lui , je ne lui dis que des vérités , ne le flattais jamais , et en fus bientôt éloigné ; je fus lié avec son frère Lucien , parce qu'il me permit d'être ce que j'avais toujours été. Lorsque Napoléon foudroyait l'Europe et que ceux qui l'insultent aujourd'hui rampaient à ses pieds , j'étais libre , je disais hautement mon opinion sur le dominateur du monde , je blâmais ses tribunaux spéciaux comme j'avais blâmé les tribunaux révolutionnaires de Robespierre , je m'offensais de la bassesse de ceux qui lui livraient la génération entière. En changeant les noms , les sots sont dupes des cho-

ses ; et les intrigans en profitent. Ma manière de penser sur la forme d'un gouvernement a été constamment la même , j'ai toujours préféré celui que l'on désigne au 19.^e siècle par constitutionnel , représentatif ou monarchie tempérée ; j'en ai trouvé le modèle dans la religion chrétienne.

Dieu en trois personnes m'a paru l'image des trois parties de la puissance constitutive ; dans la morale des évangiles , on trouve le principe de toutes les lois qui doivent régir une nation , la liberté de penser et d'écrire , la tolérance la plus absolue , la sûreté personnelle , l'égalité devant la loi , les distinctions dues au mérite , le mépris des richesses source de toute corruption , l'amour de ses semblables , et c'est enfin d'après les lois divines que j'ai toujours pensé que l'on devait fonder la liberté d'un peuple.

Le triangle rectangle , qui est l'emblème de la Trinité , est celui d'une monarchie représentative où trois pouvoirs égaux en force se soutiennent l'un par l'autre ne pouvant exister séparément.

Mes ennemis m'ont appelé républicain , quand ils n'ont pu concilier leur épithète de buonapartiste avec ma conduite passée ; et comme des ignorans , ils ne savent pas que l'institution d'une république n'exclut ni les rois ni les sénateurs ?

Voyez Sparte.

Ils confondent avec elle le gouvernement démocratique , parce qu'ils ne savent rien distinguer , et si l'un ne veut pas de tyrans , d'après eux on veut des assemblées populaires , des clubs de 93 ; cependant

les règnes de Louis XI et de Louis XIII eussent dû dégoûter les grands de tout gouvernement absolu ; plus de cinq cents souverains s'assassinant et se détrônant ou assassinés et détrônés par les seigneurs de leur cour ou leur clergé , auraient dû désabuser leurs successeurs de tout gouvernement despotique. L'histoire n'a que trop prouvé que les vengeurs des peuples sont les héritiers des rois.

Je m'arrête , j'en ai assez dit sans doute pour vous faire sentir que ce n'est pas parce que j'ai telles ou telles opinions politiques , que j'ai été rechercher votre généalogie ; je ne l'ai fait que pour vous apprendre que l'orgueil est la plus sottie des passions , et que lorsqu'on outrage un homme de bien on se rend vulnérable , surtout du côté que l'on s'efforce de cacher à ses concitoyens.

Mes écrits ne contiennent que des mensonges ; ce sont de libelles ; il est , dites-vous , au-dessous de vous d'y répondre , parce que pour tromper l'opinion publique , je vous ai supposé des actions et des bassesses que vous n'avez pas commises.

Je vous en fais aujourd'hui la réparation entière ; mais , Messieurs , ce sera la dernière , car il faut bien que je place des bornes à mon humilité.

En mettant de côté dans mes mémoires tout ce qui se rattache aux principes que je prends pour base , aux raisonnemens que je fais , aux conséquences que j'en tire , à l'arrangement que je donne à mes idées , il reste les faits ; or il faut les nier ou en convenir ,
garder

garder le silence à leur égard , c'est les avouer pour constans , et ces faits sont vos accusateurs.

Or , ceux que j'ai articulés prouvent que vous êtes des intrigans , des usuriers , des fabricans d'écrits , extorquant par toutes sortes de moyens le bien des autres : Je pense que cela est clair. J'ai dit que le liquidateur de mes affaires , le sieur Amalbert , était un ignorant et un *fripon* ; cela est également fort clair. Cependant c'est en gardant le silence que vous prétendez effacer ces taches imprimées à une réputation que vous vous efforcez de faire passer pour *très-pure*.

Mais si ce sont des libelles , pourquoi ne pas m'attaquer en calomnie ? Vous ne pouvez pas être soupçonnés d'avoir pour moi des ménagemens ; il faut le dire , vous ne l'osez pas , parce que devant les tribunaux fournissant les preuves matérielles des délits que je vous impute , la partie publique ne pourrait plus garder le silence à votre égard , et que pour ma défense , devenant accusateur , il faudrait que justice fût faite.

Afin de vous rendre un peu plus muets , puisque c'est ainsi que vous lavez vos offenses , je vais encore tracer quelques lignes à votre louange.

Messieurs Milhau-Bousquet qui n'ont jamais servi et combattu que pour la cause des princes qui règnent aujourd'hui , ou qui du moins ont voulu le faire croire , ont oublié que lorsque les alliés entrant par Bayonne conduisaient le petit fils d'Henri IV vers le berceau de son aïeul , ils s'étaient offerts pour fournir les vivres à l'armée française qui alors s'opposait à cette

marche. Je vais sur ce point rafraichir leur mémoire, en rapportant un fait qui leur eût mieux convenu de laisser ignorer.

Le département de l'Ariège ayant été imposé pour livrer une certaine quantité de grains à l'armée commandée par M. le maréchal Soult, M. Bousquet se présenta pour en être le fournisseur ; mais M. le préfet n'ayant pas eu sans doute assez de confiance dans la moralité ou la solvabilité de ce zélé citoyen, le refusa, et donna cette entreprise à M. D....., négociant de cette ville, qui intéressa, ou associa, ou enfin s'attacha comme agens, MM. Milhau-Bousquet ; mais le fait est que ces Messieurs furent les grands arc-boutans de cette opération qu'ils conduisirent avec cette dextérité qui leur est propre. On va en juger.

Au lieu de verser exactement dans les magasins militaires les blés que le département de l'Ariège devait fournir par leur entremise, ils aimèrent mieux se livrer à des spéculations sur ces céréales, et à l'ombre de cette opération, ils établirent des greniers considérables à Tarbes, où les grains se vendaient fort cher, et firent ainsi pendant huit à neuf mois un commerce qui ressemblait infiniment à celui des honnêtes commissaires du maximum de 1793.

Lorsque l'armée fut forcée à la retraite, ces oiseaux de rapine craignant que les amoncellemens considérables de blé qu'ils avaient fait dans la ville ne tombassent au pouvoir des ennemis, imaginèrent, pour obvier à ce malheur, de s'adresser au Commissaire des guerres du département, afin de l'engager à les

prendre de suite pour le compte du gouvernement ; mais ils furent trompés dans leur attente.

Monsieur Bousquet ne se rebuta pas ; on sait combien il est *agile* dans les opérations *déliçates*. Il prit la poste pour se rendre à Bayonne, auprès de M. le Commissaire-ordonnateur ; malheureusement pour lui, il ne rencontra que d'honnêtes gens, et reçut l'ordre de faire évacuer ses grains sur la ville de Toulouse.

Obéir était le parti le plus prudent, mais il n'était pas le plus avantageux ; dès-lors, MM. Milhau-Bousquet n'y obtempérèrent point ; ils calculèrent peut-être que dans le désordre d'une retraite précipitée, *le pillage supposé* de quelques magasins les mettrait à même de produire au préfet de l'Ariège un compte *d'évacuation lucratif*, aussi s'empressèrent-ils de vendre à divers négocians du pays les grains qu'ils avaient dans les greniers de Tarbes, et décampèrent. Mais, ô prévoyance infructueuse ! Ces blés étaient renfermés dans des toiles marquées au nom du département ; ainsi cette empreinte qui leur avait servi de palladium pour s'enrichir de la misère commune, leur fut funeste.

M. le Commissaire-ordonnateur, zélé pour le bien de l'armée, l'avait devancée ; à peine fut-il à Tarbes, qu'il apprit que des blés venaient d'être distraits des magasins et vendus. Dès-lors il donna des ordres pour les faire saisir ; on fut dans les divers greniers de Messieurs Milhau-Bousquet, où l'on trouva ceux qui avaient cessé de leur appartenir.

L'autorité ne s'arrêta point aux réclamations que

furent les nouveaux propriétaires ; il fut dressé un procès-verbal du résultat de cette saisie.

Les acquéreurs crurent avoir mal acheté ; ils crurent que ces blés étaient perdus pour eux, et gardèrent le silence. Mais le hasard leur ayant appris que *M. le préfet de l'Ariège en avait payé la valeur à MM. D....., Milhau et Bousquet*, ils citèrent ces loyaux fournisseurs, *vendeurs du bien d'autrui*, devant les tribunaux de Tarbes.

Quel fut leur étonnement, quand ils entendirent M. Bousquet soutenir,

1.^o Qu'ils n'étaient point responsables de la perte des grains.

2.^o Qu'il était faux qu'ils en eussent reçu le prix de M. le préfet. — M. D..... n'ayant point été le vendeur du blé, fut mis hors d'instance.

Mais l'affaire reproduite de nouveau à l'audience, il demeura *matériellement* prouvé que les grains qui avaient été fournis à l'armée française dans l'intérêt du département de l'Ariège, *ainsi que ceux saisis à Tarbes*, en portant l'empreinte, *avaient été exactement payés aux fournisseurs*, qui, d'après le résultat de la liquidation, *se trouvaient encore débiteurs envers ledit département.*

M. Bousquet, présent à l'audience, eut la douleur de s'y voir condamner solidairement avec son cousin *le ci-devant vicomte de Milhau*, à payer les blés saisis aux réclamans, *au plus haut prix* qu'ils s'étaient vendus au marché qui avait suivi la vente qu'ils en avaient faite.

Si dans cette affaire on rapproche les diverses actions de ces Messieurs , l'on verra qu'ils ont spéculé sur la misère publique en faisant des opérations en blé à l'aide d'une fourniture de ce genre qu'ils avaient obtenue de M. le préfet de l'Ariège.

Qu'étant entièrement payés et au-delà , ils n'ont pas livré ces blés , et qu'ils les ont revendus à leur profit à des tiers.

Qu'ils ont évacué le pays pour n'être pas recherchés.

Enfin , que si les négocians auxquels M. le Commissaire-ordonnateur avait fait saisir ces grains , n'avaient pu se procurer la preuve que MM. Milhau-Bousquet en avaient été payés par M. le Préfet , ils leur en eussent soustrait le montant après l'avoir *préalablement* enlevé au département (1).

Ces faits sont prouvés à la procédure par leurs dénégations , par leurs moyens de défense , par la réponse de M. le Préfet de l'Ariège , enfin par les motifs du jugement rendu (2).

(1) Messieurs Milhau-Bousquet sont nés heureux , car la partie publique est encore restée muette dans cette occasion ; c'est évidemment une prime d'encouragement qu'ils ont obtenue.

(2) Il y a eu trois jugemens rendus , l'un dans l'intérêt des sieurs Barqué , du Gers , et Saint-Arromant dit Cloutier , l'autre en faveur de M. Cazenave ; le troisième , au profit de MM. Carolles et Bougues. Je suis détenteur d'une copie de ce dernier , et c'est en vertu de celui-là que M. Bousquet fut arrêté à Bagnères de Luchon en 1816.

Dans cette occasion, il est fâcheux pour ces MM. qu'ils n'aient pas rencontré un Commissaire des guerres comme M. Augustin Fornier, un Commissaire-ordonnateur comme M. Debez, enfin un Préfet comme M. Amalbert, c'eût été un coup de fortune, mais cela ne pouvait arriver, de tels hommes sont trop rares et il faut bien qu'ils se consolent de les avoir trouvés réunis dans ma faillite.

Un seul trait ajouté à ce tableau doit achever de peindre mes antagonistes et leur valoir l'immortalité, car on peut l'acquérir en plusieurs genres.

M. Azaïs, en réponse à ma lettre circulaire du 12 juillet, écrivait : *Il faut le faire arrêter pour lui donner le temps d'écrire* (1).

M. Bousquet, en présence des arbitres, quand je combattais le fameux traité d'usure, disait à M. Debez mon syndic : *Il faut le faire mettre en prison pour qu'il fasse ce que nous voudrons* (2).

Le 15 février 1817, ce même homme faisait signifier un acte à mes syndics *pour demander mon arrestation*.

Les 3 et 5 juillet, c'était chez lui que M. Amalbert rédigeait la requête *qui demandait mon incarcération et le jugement qui devait l'ordonner* (3).

Le 8 au soir, jour de mon arrestation, sur le quai de la Daurade, étendu sur un banc, la tête appuyée sur une femme, il disait : *Nous avons enfin fait arrêter ce gueux de Fonfrède*.

(1) Voyez mon second mémoire, page 34.

(2) *Idem* pag. 34.

(3) *Idem* pag. 99 et 100.

Quoi ! d'après ces faits et tous ceux que j'ai rapportés dans mes divers mémoires , il ne serait pas évident que Bousquet et Milhau auraient à leur disposition mes syndics , quand on voit que c'est eux qui leur donnent des ordres , qui les font mouvoir , agir et en usurpent l'autorité , toujours pour servir leurs spoliations ; oui , il est impossible de se dissimuler que dans cette œuvre de ténèbres Bousquet a tout fait , il fut mon bourreau. Qui doutera maintenant qu'il ne l'ait été en 1815 ? quand , lui ayant refusé de déclarer que M. Bodon , dont il ambitionnait la place , était sur la liste particulière des fédérés , je fus dénoncé dans l'asile où il m'avait sollicité de l'aider à commettre ce crime ; heureux à cette époque de n'être inscrit sur ses tablettes , qu'à la page des arrestations ; s'il eût tourné le feuillet , j'étais perdu.

Mais , Messieurs , quels sont vos titres à l'estime publique ? qu'avez-vous fait pour la prospérité du pays que vous êtes venu habiter ? Vous y avez professé la meurtrière usure , vous m'avez ruiné et mis dans l'impossibilité de pouvoir jamais relever mes établissemens d'industrie. Cette nombreuse population que j'ai si long temps nourrie , que lui avez-vous donné pour la dédommager ? que lui donnerez-vous pour l'indemniser de la perte qu'elle éprouve ? que donnerez-vous à ces mères infortunées que tous les ans j'appelais dans mes nombreux ateliers , qui y trouvaient leur nourriture et celle de leurs enfans (1) ?

(1) Chaque année , dès le mois de novembre , je faisais

Ma maison était l'asile des infortunés, j'en étais le père. Quand des maladies venaient les accabler, que j'allais à domicile leur prodiguer les plus tendres secours, alors mon nom leur était cher. Vous qui les avez portés à m'outrager, à demander ma tête, m'avez-vous remplacé dans ces œuvres de piété ? vous chargerez-vous, comme je l'avais fait, de l'existence de quatre cents orphelins ? Cependant vous aurez envahi ma fortune et vous aurez ruiné jusqu'aux espérances du peuple. Sera-ce avec vos airs de suffisance et de grandeur que promenant du matin jusqu'au soir votre pernicieuse inutilité, vous cicatrisez ses plaies ? Et quand dans sa misère quelques souvenirs lui feront prononcer mon nom, lui donnerez-vous du pain pour sécher ses larmes ? Non, sans doute. Pour me faire oublier, malheureux, surpassez-moi donc dans mes bonnes actions, faites plus que je n'ai fait, ou attendez-vous un jour à la malédiction de vos concitoyens, qui rendus à eux-mêmes, pleureront sur ma tombe leurs funestes erreurs, et vous maudiront jusques dans vos enfans.

F.-B. BOYER-FONFRÈDE.

afficher et publier que pendant tout l'hiver je recevrais dans mes ateliers *toutes les femmes et tous les enfans* qui se présenteraient. (Jamais aucun ne fut refusé.)

N. B. Je termine en ce moment mon sixième Mémoire, en réponse au premier compte rendu de Messieurs Labaume Debez et Augustin Fornier. Malheureusement il sera long ; mais je crois que les démentis

qu'il contiendra seront appuyés de preuves si fortes ,
que je serai dispensé d'en écrire de nouveau.

S'il éprouve quelque retard, c'est que je n'ai pas ,
comme mes syndics, la caisse de la masse à ma dis-
position ; et c'est à mon défaut de moyens que ces
Messieurs ont jusqu'ici l'obligation de mon silence.

Qu'*Amalbert*, ce rédacteur à gages, prépare son
second compte rendu, je lui dirai d'avance :

Réponds si tu peux, calomnie si tu l'oses.

A TOULOUSE,

Chez BENICHET Aîné, Imprimeur-Libraire, rue de
la Pomme, N.º 22.